

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 139/2018

OBJET : Régularisation dépense 2015 de la commune de Grépiac : remboursement partiel du prix d'acquisition du four pour les besoins de l'ASLH

L'an deux mille dix-huit et le 05 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme Nadine BARRE donne procuration à Mr Philippe FOURMENTIN, Mr Jean DELCASSE donne procuration à Mme Marie-Christine ARAZILS, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Jean-Claude ROUANE, Mme Nadia ESTANG donne procuration à Mme Sabine PARACHE.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Monsieur Sébastien VINCINI, René MARCHAND.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Patrick CASTRO.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que suite à l'ouverture de l'ALSH de la commune de Grépiac en date du 24 octobre 2013, la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège (CCVA) a demandé à la commune de Grépiac de faire l'acquisition d'un four pour le réchauffement des plats délivrés par la cuisine centrale pour les besoins de la restauration scolaire de l'ALSH de la commune de Grépiac.

Considérant qu'à l'époque il avait été convenu que la CCVA prendrait en charge une partie du coût de l'acquisition du four, soit à hauteur de 50 % du prix TTC (13 171,55 €) hors FCTVA (2 039,22 €) et hors subvention du Département (3 854.55 €).

Considérant que la CCVA a omis d'émettre un mandat pour procéder au remboursement sur lequel elle s'était engagée, et vu la facture d'achat du four produite en annexe de la présente délibération, Monsieur le Président propose de régulariser le remboursement visé auprès de la commune de Grépiac pour un montant de 3 638,89 €.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité:

PROPOSE de régulariser le remboursement à la commune de Grépiac du coût d'acquisition du four pour les besoins de l'ALSH de Grépiac à hauteur de 50% du prix d'achat HT soit 3 638.89 €

DEMANDE à la commune de Grépiac d'inscrire à l'ordre du jour de son prochain conseil municipal l'approbation de cette délibération.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS